

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 21 MAI 2010 -

Etaient présents ou représentés : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, MME VAILLANT, M. DUVERGER, M. GIRON, M. LE GARROY, Mlle MICHEL, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Etait présente au titre des membres invités : Mme MOUNE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil la situation des grands dossiers d'actualité :

Il évoque tout d'abord la situation du dossier « mastérisation ». Il fait état de son entretien de plus d'une heure avec les services du Ministère, DGESIP, et le cabinet de Mme la Ministre.

Au terme de cette réunion, le Ministère a demandé à être destinataire d'un dossier technique qui sera versé à l'appui d'une demande de rallonge budgétaire. Monsieur le Président annonce que la situation devrait évoluer d'ici à la fin de la semaine prochaine.

A la question de Monsieur RICHARD qui demande des précisions sur cette note technique relative à la mastérisation, Monsieur le Président répond qu'il s'agit de produire une note technique, budgétaire et politique.

Monsieur PEBARTHE rappelle que les demandes des établissements sont raisonnables et ne correspondent qu'à l'équivalent des financements actuels. Il rappelle que notre établissement, aux termes des propres conclusions du Ministère à travers le modèle SYMPA 2, manque de moyens et de postes.

Monsieur le Président rappelle le point de vue de la DGESIP qui considère que les moyens existent sur la place bordelaise pour financer la formation des futurs enseignants.

Monsieur COQUELIN rappelle que la CPU va demander la valorisation de la pondération des étudiants inscrits dans ces masters d'enseignement. Il précise que les normes SYMPA 2 ne distinguent pas actuellement les étudiants des masters pro et recherche.

Monsieur PEBARHE s'interroge sur la prise en charge, dans le modèle de répartition des moyens du Ministère, des étudiants inscrits en préparation des concours de l'agrégation.

Monsieur COQUELIN rappelle que les étudiants sont comptés mais pas pondérés.

♦ Le versement du 10ème mois de bourse est acté mais conditionné à la mise en place effective d'une période de 10 mois de cours entre la rentrée et la fin de la présence obligatoire des étudiants.

Monsieur le Président informe le Conseil de la mise en place d'une part variable de la prime versée aux présidents en fonction de leur « performance », qui sera évaluée par le Ministère.

Le Ministère prévoit de permettre à un président, à l'issue de son mandat, de partir vers l'université de son choix avec son support budgétaire.

Monsieur GOZE précise que, à travers cette possibilité, le Ministère consacre la « jurisprudence LUSSAULT » du nom de l'ancien président de l'université de Tours qui a été autorisé à rejoindre l'ENS de Lyon.

Monsieur le Président fait le point sur le dossier « grand emprunt » qui s'appuie désormais sur la notion d'« initiatives d'excellence » qui, inspirée de l'exemple allemand, remplace celle de « campus d'excellence » considérée comme trop proche de la notion de « campus d'excellence » liée à l'« opération campus ».

Monsieur le Président informe ensuite les membres du Conseil des premières conclusions du Comité de suivi de la LRU. Le Comité propose de déposséder le Conseil D'Administration de ses prérogatives notamment en matière de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs.

A la question de Monsieur PEBARTHE qui souhaite savoir s'il existe un projet de modification du fonctionnement des comités de sélection, Monsieur le Président répond qu'il est particulièrement soucieux des conséquences financières du fonctionnement des comités. Il évoque également les critiques relatives au faible nombre des membres de ces comités.

Monsieur GOZE souhaite évoquer la question des avis formulés par les Conseil d'Administration restreints sur les dossiers de promotion des enseignants-chercheurs et souligner la grande diversité des choix des universités en matière de formalisation des avis.

Monsieur le Président rappelle qu'une quinzaine d'université ont adressé à la CNU des avis circonstanciés aux sections CNU. Il estime que le Conseil d'Administration restreint n'est pas nécessairement compétent pour émettre un avis sur la valeur scientifique de l'ensemble des dossiers étudiés.

Il développe le modèle retenu par l'université de Toulouse 2 où le président réunit les élus enseignants des 3 conseils.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL

Monsieur RICHARD demande à ce que les conseillers reçoivent le projet de Procès-verbal des conseils précédents par papier plutôt que par mail.

Le Président valide cette demande.

➡ *En l'absence de commentaires sur ce P.V., le projet est mis au vote et approuvé à l'unanimité moins une abstention*

II - PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE ECOLE D'INGENIEUR DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX: ECOLE NATIONALE SUPERIEURE EN ENVIRONNEMENT GEORESSOURCES ET INGENIERIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ENSEIGID

Monsieur le Président présente les membres invités :

- Pour l'EGID, Monsieur MALEZIEUX, Directeur, et Messieurs FRANCESCHI et ATTEIA, enseignants-chercheurs,
- Pour l'IPB, Monsieur CANSELL, Directeur, ainsi que Madame Anne BEUTTER Directrice-adjointe de l'IPB.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur MALEZIEUX.

Monsieur MALEZIEUX rappelle l'historique de l'institut qui débute avec la création de l'Institut de Géodynamique en 1969 et qui sera marqué en 1995 par la création de l'IUP avant de prendre dès 1996 l'appellation EGID.

Il présente tout d'abord l'offre de formation actuelle de l'EGID :

- une UE optionnelle dans la L2 Géographie, préparatoire au L3 IEGR,
- un parcours de L3 IEGR dans la licence de Géographie et Aménagement,
- une spécialité de master dans le master STEE Bordeaux 1 – Bordeaux,
- un parcours de master 2 Ecologie Humaine dans le master de Géographie et Aménagement.

Il présente les moyens humains actuellement implantés au sein de l'institut qui accueille 160 étudiants :

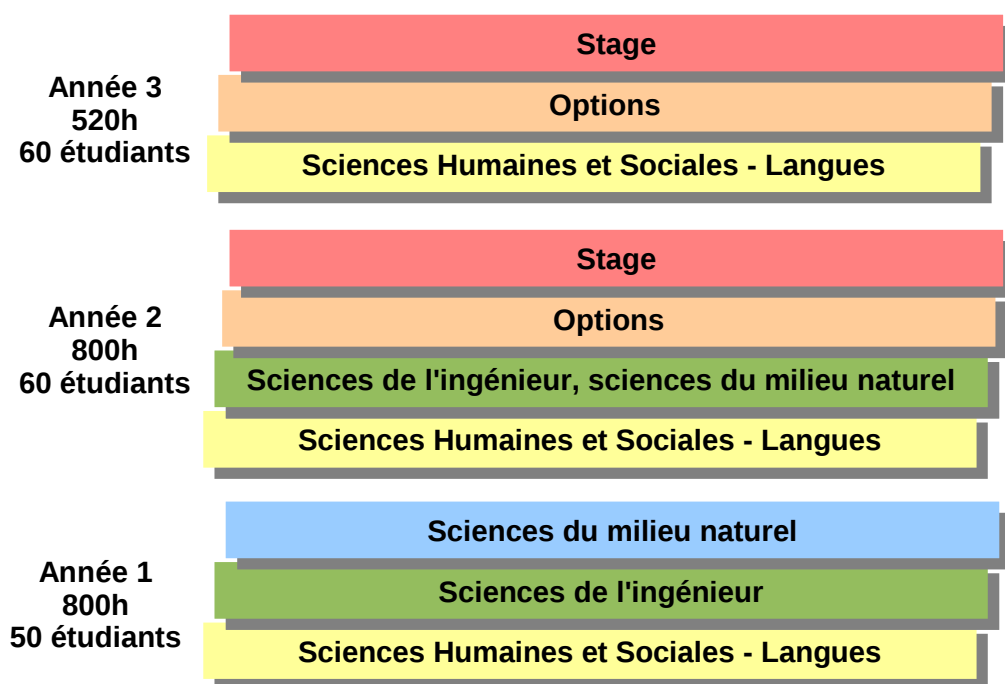
- 21 enseignants-chercheurs
- 6,5 personnels BIATOS
- 3 PAST
- 1 ATER
- 12 doctorants et 4 « post-doc »

Afin d'éclairer les membres du Conseil sur la nature du projet de création d'une école d'ingénieur, il rappelle que dès 2005 l'EGID avait déposé, avec le soutien du Conseil Régional qui souhaite développer le nombre d'ingénieurs formés en Aquitaine, un premier projet de création d'école d'ingénieur au sein de Bordeaux 3.

Il présente le nouveau contexte lié à la création de l'IPB qui regroupe désormais en son sein 6 anciennes écoles d'ingénieur autonomes.

Il se félicite des résultats de l'institut en matière d'insertion professionnelle puisque plus de 90% des étudiants sont insérés dans la vie active dans les 3 mois qui suivent l'obtention du diplôme.

Monsieur FRANCESCHI développe le projet des maquettes de formation :



Monsieur FRANCESCHI développe ensuite les nombreuses relations qui perdureront entre la nouvelle école d'ingénieur et les formations de l'UFR Géographie.

Monsieur ATTEIA développe ensuite le volet recherche. Il rappelle que l'équipe GHYMAC, trans-universitaire, devrait évoluer dans le quadriennal 2011/2014 vers un rapprochement exclusivement Bordeaux 3. Il rappelle que Bordeaux 3 restera quoi qu'il arrive l'établissement de rattachement de l'équipe de recherche. A ce titre, le Président de Bordeaux 3 siègera au Conseil d'Administration de l'IPB

Monsieur MALEZIEUX rappelle le calendrier qui impose dans un premier temps le dépôt du dossier d'habilitation auprès de la Commission du Titre d'Ingénieur avant le 15 juin 2010.

Le Comité Technique Paritaire de Bordeaux 3 sera consulté sur la question du « départ » de l'EGID avant l'examen définitif par le Conseil d'Administration en juillet 2010.

Le projet prévoit une première rentrée des étudiants de l'école d'ingénieur en septembre 2011 qui précèdera un transfert des moyens et des locaux à partir de janvier 2012

Monsieur CANSSELL rappelle que le projet de création d'une nouvelle d'ingénieur s'inscrit dans la volonté du Ministère de structurer les écoles d'ingénieurs en relation avec les universités. Il confirme que l'IPB ne dispose que des laboratoires communs avec les universités et les organismes de recherche.

Monsieur LOQUAY, en tant que directeur de l'ISIC, déclare comprendre le projet de l'EGID et la volonté d'évoluer vers le statut d'école d'ingénieur. Il souligne cependant 2 dangers pour la géographie :

- L'intégration dans l'IPB d'un domaine entier de la géographie,

➤ la remise en cause, malgré les propos très optimistes tenus par les collègues de l'EGID, de la formation mixte master de géographie/école d'ingénieur. Il craint la disparition de la formation généraliste.

A la question posée par un membre du Conseil relative au transfert des moyens, Monsieur MALEZIEUX indique que l'inévitable transfert des postes correspondants s'accompagnera de l'examen des situations individuelles. Il assure que les mutations se feront sur la base du volontariat.

Monsieur CANCELL rassure le Conseil d'Administration sur la qualité des relations et sur la capacité de l'IPB à faire coexister la formation généraliste et la formation ingénieur.

Sur les liens école/université, il cite l'exemple des écoles existantes qui démontrent l'importance des liens avec l'université.

Monsieur ATTEIA s'étonne de la question de la concurrence entre les formations. Il rappelle que la cartographie sert déjà aux deux filières. Il précise que les effectifs ne vont pas bouger. Il confirme la volonté de renforcer le partenariat

Monsieur GOZE se déclare très sensibilisé à cet enjeu. En tant que membre du Conseil d'Administration, il s'interroge sur le devenir des personnels BIATOS. Il s'interroge également sur l'impact de ce départ par rapport à la dotation des moyens délégués par le Ministère.

Monsieur MALEZIEUX confirme que les moyens BIATOS suivront le transfert des missions de l'EGID. Il évoque l'effet biseau qui débutera à la rentrée 2011 avec la première année d'ingénieurs et le maintien de la licence et des M2.

Monsieur CANCELL, sur la question des moyens, évoque la notion d'excédent d'initialisation, qui devrait empêcher le fait que le départ de l'EGID ne se traduise pour Bordeaux 3 par une baisse de la DGF.

Monsieur RICHARD s'étonne des arguments qui démontrent l'importance et la complémentarité des liens entre Bordeaux 3 et l'EGID alors que l'on évoque un projet de départ. Il souhaite savoir quels sont les freins aux projets de développement de l'EGID au sein de Bordeaux 3.

Monsieur MALEZIEUX confirme que l'institut souhaite évoluer vers une structure d'école d'ingénieur. Il souligne le fait que le Ministère ne créera pas d'école d'ingénieur dans une université alors qu'il vient de créer une structure fédérative, l'IPB. Il craint que l'impossibilité d'évoluer vers le titre d'ingénieur ne pénalise à la fois la qualité et le nombre des candidats étudiants.

Monsieur FRANCESCHI rappelle que la vraie valeur ajoutée du diplôme se situe au niveau des étudiants.

Monsieur ATTEIA précise que les maquettes de la future formation d'ingénieur ne sont pas achevées. Il évoque une augmentation prévisionnelle de 10% des maquettes de formation notamment sur la partie SHS.

Il constate que dans les grandes entreprises, le label ingénieur est valorisé en matière de rémunération et de carrière.

Monsieur GIRON demande dans quelle mesure l'option d'une co-habilitation est envisageable.

Monsieur CANSSELL rappelle que la formation d'ingénieur n'est pas un diplôme national mais simplement un diplôme d'établissement. Donc, aucune co-habilitation de la formation n'est possible avec un autre établissement.

Monsieur DUVERGER souhaite développer un autre axe de réflexion basé sur un maintien de l'EGID à Bordeaux 3 et un renforcement du partenariat avec l'IPB.

Monsieur MALEZIEUX rappelle que le projet repose sur la recherche par l'institut d'obtenir la capacité à décerner le titre d'ingénieur pour les étudiants qui suivent ses formations.

Monsieur BEYLOT demande des informations complémentaires sur l'adossement de l'équipe GHYMAC à l'université y compris pour le prochain quadriennal 2011/2014.

Monsieur MALEZIEUX rappelle que l'équipe GHYMAC va devenir « Géoressources et Environnement ».

Monsieur CANSSELL rappelle que l'IPB ne peut pas porter une équipe de recherche. En revanche, il peut proposer une cotutelle sur le laboratoire.

Monsieur JOLY revient sur la consultation du Comité Technique Paritaire et souhaite savoir quel est le degré d'information des personnels.

Monsieur MALEZIEUX insiste sur la collégialité de la gestion du projet. Les BIATOS ont été largement associés à la réflexion.

Monsieur le Président souhaite qu'un représentant BIATOS et le Directeur viennent présenter le projet lors de la prochaine consultation du Comité Technique Paritaire.

III - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

a) Monsieur le Secrétaire Général évoque les recommandations du Rectorat qui considère que la composition de la Commission Disciplinaire n'est plus conforme aux nouvelles dispositions issues de la LRU et notamment la réduction du nombre de membres étudiants au sein du Conseil d'Administration. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation de la Commission sur les bases suivantes :

- 1 PR Monsieur FRANCE se déclare candidat,
- 1 MCF Monsieur RICHARD se déclare candidat,
- 1 représentant des autres personnels Madame BOULERIE se déclare candidate.

3 étudiants titulaires et 3 suppléants Mademoiselle MICHEL et Messieurs DUVERGER et LE GARROY se déclarent candidats. Il est convenu que leurs suppléants au Conseil seront proposés à la suppléance.

Cette proposition de composition est ensuite soumise au vote du Conseil qui la valide à l'unanimité.

b) Monsieur le Président rappelle qu'il convient également de procéder à la désignation des 2 représentants étudiants au sein de la Commission des Moyens, chargée de préparer les travaux du Conseil d'Administration.

Mademoiselle MICHEL et Monsieur DUVERGER se déclarent candidats. Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité les 2 étudiants comme représentants des étudiants au sein de la Commission des Moyens.

c) Monsieur le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire présente ensuite la proposition, validée la veille à l'unanimité par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, des 2 représentants des étudiants de Bordeaux 3 appelés à siéger au sein de la Commission Vie Etudiante du PRES, qui prévoit désormais la mise en place d'une fonction de suppléant.

Monsieur GIRON ne comprend pas les raisons de cette modification qui n'a pas été validée par le Conseil d'Administration de Bordeaux 3 et qui ne respecte pas les propres statuts de la Commission du PRES.

Monsieur DUVERGER regrette qu'on n'ait pas sollicité Monsieur MASEGOSA sur la question de la suppléance et sur la désignation des représentants.

Monsieur le Président décide de mettre au vote la proposition votée à l'unanimité du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire :

2 Ne prend pas part au vote
6 Abstentions
4 Contre
10 Pour

➡ La proposition est donc validée par le Conseil.

IV - EXAMEN DES PROJETS PLAN REUSSIR EN LICENCE 2010

Monsieur COQUELIN présente le modèle SYMPA 2 et la question de la prise en charge des étudiants inscrits en préparation aux concours.

173 inscrits à la préparation à l'agrégation qui sont inscrits à Bordeaux 3.

Monsieur PEBARTHE ne comprend pas les raisons et la méthode du Ministère utilisée pour attribuer la DGF.

Monsieur le Vice-président de Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire propose de consacrer un point spécial sur cette question lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Il présente ensuite le tableau de synthèse des avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. L'enveloppe déléguée à l'établissement au titre du PRL 2010 est fixée 2 458 547 €. La somme des projets présentés représente un volume de 1 960 470 €

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire a décidé d'écarter les projets de référents L2/L3 au profit d'un nouvel appel à projet lié au projet professionnel de l'étudiant.

Il a également rejeté 2 projets de l'IUT lié à la documentation, non concerté avec le SCD, et à un projet mobilier/peinture, considéré comme trop éloigné des objectifs du PRL.

✓ Total des projets validés : 1 860 030 €
✓ Solde crédits non-affectés : 232 446 €

Monsieur COQUELIN rappelle le projet de laboratoires de langue qui pourrait bénéficier de ces crédits non-affectés. Il n'est pas impossible de penser que ces crédits pourraient servir également à financer l'offre de formation liée à la mastérisation.

Madame LAWRENCE présente la synthèse des projets étudiés.

Beaucoup de projets présentés (plus de 80%) étaient des projets reconduits par rapport à cette année.

Elle évoque ensuite les dossiers présentés au titre de l'établissement :

➤ 20 000 € pour la FAD

➤ 490 000 € dont 390 000 € pour les laboratoires de langues, 50 000 € pour le recrutement d'un contractuel IGE lié au développement du projet « Podcast » et 50 000 € pour des besoins pédagogiques

Elle insiste sur l'importance des projets présentés au titre de la composante de l'UFR Humanités qui représentent 627 000 €.

Elle évoque la question de la rémunération des heures prévues pour le portage des projets : 4 heures par action, sauf pour les opérations « forums des métiers », où on pourra augmenter le volume affecté.

Elle attire l'attention du Conseil sur les 80 000 € attribués au département sciences du langage qui rejoindra l'UFR Langues et Civilisations dès le 1^{er} septembre 2010.

Elle développe ensuite les projets présentés par l'IUT et rejetés par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire portant sur la documentation, l'aménagement mobilier et la mise en place d'un « FSDIE IUT ». Le projet se fixe désormais à 99 000 €.

Monsieur RICHARD, regrettant l'absence de la directrice de l'IUT, souhaite exprimer sa crainte de voir l'IUT devenir un « village gaulois » au sein de l'université.

Monsieur JOURDAN rappelle l'évolution positive par rapport à la situation 2009 où l'IUT avait bénéficié, en dehors du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, d'une « préemption » de 150 000 € sur les crédits PRL.

Les projets de l'UFR Langues et Civilisations représentent un total de 116 000 €.

Monsieur RICHARD revient sur le différentiel des projets présentés entre l'UFR Langues et l'UFR Humanités. Il insiste sur le caractère vertueux de la position de l'UFR Anglais qui a évalué la pertinence des projets et a largement limité les reconductions notamment sur la question des enseignants-référents.

Les projets de documentation représentent 200 000 € et sont regroupés autour du Service Commun de Documentation.

Les projets portés par l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication représentent 221 000 €.

Monsieur le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire rappelle les conclusions des débats du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire qui a souhaité insister sur la nécessité de l'intégration dans les Modalités de Contrôle des Connaissances les actions du PRL afin de limiter l'évaporation constatée dans la fréquentation des actions mises en œuvre.

Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration insiste sur le fait que le vote du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et du Conseil d'Administration confère un label pédagogique et un visa de « soutenabilité » budgétaire aux projets validés.

Il souhaite que se développe encore davantage la culture de l'évaluation et propose de faire un bilan de tous les projets validés à la fin du 1^{er} semestre.

Il précise le caractère prioritaire des maquettes, y compris les heures inscrites au titre des UE extérieures, par rapport aux actions PRL.

Il évoque les conséquences du plafonnement des heures complémentaires à hauteur d'un demi-service.

Monsieur le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire rappelle le projet de mise en place d'un contrôle de gestion sur la mise en place des actions PRL. Il rappelle le choix du Conseil d'Administration qui avait validé en 2009 des projets essentiellement tournés vers les heures complémentaires.

Il estime que l'établissement a fait le bilan de ces premières expériences et a choisi de privilégier des projets plus structurants comme la documentation, l'orientation et l'insertion, les pratiques et l'équipement TIC.

Monsieur GOZE rappelle que le cadrage incluait pour les projets présentés à la reconduction une évaluation obligatoire.

Monsieur PEBARTHE revient sur la question de l'évaluation. Il remarque que le PRL participe de l'idée selon laquelle la réussite et l'échec étudiant serait le résultat de l'efficacité ou de l'inefficacité de l'action pédagogique.

Il estime que l'échec est bien davantage lié à la précarité de la situation étudiante qui oblige les étudiants à travailler et la faiblesse des moyens mis à la disposition des universités par le Ministère.

Monsieur COQUELIN rappelle que l'objectif n'est pas de multiplier les examens et l'évaluation mais bien de privilégier le contenu pédagogique de la formation.

Monsieur JOURDAN considère que le PRL peut être analysé comme un appel à la boulimie. Il rappelle que certains UFR ont dû solliciter des dérogations très « dérogatoires » pour assurer des heures de maquette en recrutant des étudiants de Master pour des cours en L1.

Monsieur RICHARD annonce qu'il s'abstiendra sur ce vote du fait que certains projets d'UFR, comme en Espagnol par exemple, n'ont pas été validés en Conseil d'UFR.

Madame BOULERIE évoque la situation des étudiants dispensés qui ne bénéficient pas des nombreuses actions développées dans le cadre du PRL tournées vers les étudiants « en présentiel ». Elle précise que dans son UFR, le taux de présence aux examens de la catégorie des étudiants dispensés est très faible et que leur taux de réussite est également très inférieur à la moyenne générale.

Aux termes de cet échange, Monsieur le Président soumet au vote du Conseil d'Administration le PRL 2010 :

1 Abstention
1 Contre
20 Pour

➡ Le PRL est adopté par le Conseil.

V - CHOIX DU FORMAT ELECTRONIQUE COMME MODALITE DE DEPOT LEGAL DE LA THESE

Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration donne la parole à Monsieur MIURA, Directeur-Adjoint du Service Commun de la Documentation, qui présentera le projet d'adoption par Bordeaux 3 du format électronique du dépôt légal de la thèse.

Actuellement, c'est la version papier qui constitue le dépôt légal. Le SCD est chargé de la conservation et du signalement de ces thèses. Depuis 1983, il existe une version microfilmée des thèses de SHS. Les doctorants font désormais, à titre individuel, une diffusion électronique sur des sites d'archives ouvertes, des sites associatifs ou personnels.

Un arrêté d'août 2006 permet au Conseil d'Administration de déterminer la modalité de gestion du dépôt de la thèse adoptée par l'établissement. Sur le PRES bordelais, l'université Bordeaux 1 y est déjà passée alors que Bordeaux 2 et Bordeaux 4 ont eux déjà prévu d'y passer au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur MIURA insiste sur les enjeux de la diffusion des travaux qui est mieux assurée avec le dépôt électronique.

Tout en reconnaissant la légitimité des craintes liées au risque de plagiat, il estime que la diffusion des travaux permet également de limiter le plagiat d'un document public et accessible, qui est donc de ce fait mieux connu.

Juridiquement, cette réforme entraîne un triple statut de la thèse : un diplôme, un document administratif (règles de conservation et d'accès), un document soumis à la protection du droit d'auteur. Elle implique également une réflexion de la conservation des archives numériques qui peut difficilement se régler à la seule échelle de l'université. La conservation de la thèse peut être gérée au niveau national par la CINES.

Il n'existe pas de cadre national en matière de prescription technique du dépôt de la thèse. L'essentiel des contraintes de production repose sur le respect d'une feuille de style commune qui permet de faciliter la recherche et l'exploitation des informations incluses dans la thèse.

Ce choix implique la mise en place d'une formation très en amont des doctorants à l'utilisation de la feuille de style qui rend encore plus indispensable un renforcement de la coordination des activités du Service Commun de Documentation avec le service de la recherche.

Monsieur POLI s'interroge sur la diffusion des thèses. Il cite l'exemple de Lille où les presses universitaires sont en charge de cette activité qui constitue une véritable activité à part exigeant des compétences professionnelles particulières. Il indique que les Presses Universitaires de Bordeaux pourraient s'occuper de cette diffusion.

Monsieur MIURA précise que la diffusion en archives ouvertes rend la thèse accessible sur le serveur de Bordeaux 3 mais surtout lui permet d'être signalée dans les moteurs de recherche spécialisés. La diffusion de la thèse originale est à distinguer de l'édition d'une thèse.

Monsieur BEYLOT revient sur la question du droit des images. Il s'interroge notamment sur les images ou les extraits vidéo parfois inclus dans les thèses qui, protégées

par leur propre droit d'auteur, devront être écartées de la version mise en ligne, ce qui nuira considérablement à la cohérence et à la qualité du travail dans sa globalité.

Monsieur MIURA évoque un contrat de diffusion entre l'université et le doctorant. Cela pourrait conduire à ne mettre en ligne qu'une version « light ». En revanche, le modèle soumis au dépôt légal devra lui être exhaustif. Il rappelle le recrutement en 2009 d'un IGE chargé de l'informatique documentaire qui permet à l'établissement de gérer ces situations complexes.

Monsieur RICHARD rappelle que, dans l'élaboration de sa propre thèse, il a été conduit à utiliser beaucoup de documents sans bénéficier des droits équivalents. Il craint également que des versions « light » fassent perdre de la cohérence et de la lisibilité du travail.

Madame RIGAL-CELLARD rappelle que les Presses Universitaires de Bordeaux demandent déjà aux docteurs qui souhaitent publier leurs thèses de veiller au respect des dimensions juridiques de cette publication.

Elle pense que si un thésard intègre le fait que sa thèse sera publiée en ligne, il risque de ne pas voir l'intérêt à publier sa thèse en version papier.

Monsieur PEBARTHE indique qu'il achète régulièrement des thèses en ligne qui sont conçues dès le départ comme des documents qui ont vocation à être diffusés électroniquement. Il se déclare inquiet de ne pas avoir l'ensemble des éléments d'information sur les possibilités d'utilisation de ces publications électroniques en matière d'évaluation de la performance scientifique du travail réalisé.

Monsieur MIURA rappelle que le risque juridique existe et qu'il faudra former les doctorants à cette préoccupation, la législation rend tout de même possibles certaines réutilisations. Il précise que la communication électronique, alors que certains craignent que l'électronique remplace la version papier, conduit parfois au contraire à la publication en format livre.

Il reconnaît qu'il existe un lien naturel entre cette évolution méthodologique et l'évolution de l'évaluation de la production scientifique.

Monsieur PORTINE rappelle le fait que la thèse prévoit déjà un droit de l'auteur à autoriser ou non la publication de son travail.

Au vu de l'importance des débats soulevés par cette question, Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration propose aux membres du Conseil de procéder à un vote sur la question de principe du passage au dépôt électronique :

2 Abstentions

4 Contre

16 Pour

➤ Le principe d'adoption du dépôt électronique comme modalité de dépôt légal de la thèse est adopté.

VI - POINT SUR LA REFORME DE LA POLITIQUE D'ACHAT

Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration présente aux membres du Conseil Madame CAPSETA, responsable de la Cellule des Marchés, invitée pour présenter la réforme proposée au vote du Conseil.

Madame CAPSETA présente le projet de révision du cadre de la politique d'achat liée à la réforme du Code des Marchés Publics. A la faveur de cette dernière révision, le seuil en dessous duquel aucune formalité n'était imposée est passé de 20 000 € à 4 000 € hors taxes. Par conséquent, le cadre de la politique d'achat de l'établissement se situe entre ce seuil de 4 000 € et le seuil de 125 000 € au-dessus duquel la réglementation fixe l'ensemble des formalités à respecter. Elle présente aux membres du Conseil les dispositions incluses dans le document ci-joint.

Monsieur RICHARD demande des éléments d'explication sur le fait que, parfois, le respect des règles du marché conclu par l'établissement conduit à ce que les prix pratiqués soient supérieurs à ceux qu'on peut obtenir à titre privé.

Madame BOULERIE demande des éléments d'information sur la composition de la Commission d'Appel d'Offre.

Elle demande de modifier le projet de délibération pour préciser notamment le fait que le Vice-président du Conseil d'Administration et le Secrétaire Général sont membres avec voix délibérative de la CAO.

Monsieur le Président soumet ce projet de délibération ainsi modifié au vote :

- 2 membres du Conseil ne prennent pas part au vote.
- 20 Voix Pour

👉 Le projet de révision de la politique d'achat est adopté.

VII - CHARTE DES ASSOCIATIONS

En l'absence de transmission du document support, Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration propose de décaler l'examen de ce point à un prochain Conseil d'Administration.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

a) Monsieur PEBARTHE déclare regretter le caractère « brutal » de la communication de la Présidence vis-à-vis de la mastérisation. Il souhaite que cette communication soit repositionnée dans un contexte particulièrement sensible puisque l'on y évoque la possibilité de supprimer jusqu'à 60% de l'offre de formation des masters. Il appelle l'attention du Conseil d'Administration sur la manifestation prévue le 27 mai.

Monsieur COQUELIN rappelle l'évaluation des conséquences de la mise en place de la mastérisation. Il évoque le choix des autres universités face à ces questions. Certaines universités ont fait le choix de ne pas évaluer le coût de cette mesure.

Monsieur RICHARD relativise ces critiques en matière de communication et rappelle les circonstances dans lesquels l'établissement avait appris le rattachement de l'IUFM à Bordeaux 4.

b) Monsieur le Vice-président du Conseil d'Administration présente aux membres du Conseil le projet de création du diplôme de Doctorat d'études extrême-orientales, projet qui a déjà été validé par le Conseil Scientifique.

Monsieur RICHARD propose de remettre à plus tard la validation de ce diplôme.

Monsieur JOURDAN, compte tenu du vote précédent du Conseil Scientifique et du caractère établi des enjeux du dossier, maintient sa proposition de soumettre au vote du Conseil d'Administration ce projet de création de diplôme :

- 6 membres ne prennent pas part au vote
- 6 Abstentions
- 0 contre
- 9 Pour

➡ ***Le projet de création du diplôme de doctorat d'études extrême-orientales est adopté.***

c) Monsieur POLI s'étonne d'avoir eu la visite de membres de l'UFR Sciences des Territoires et de la Communication qui étaient à la recherche de locaux. Il se déclare inquiet de la tension qui entoure la question de la gestion des locaux dans le cadre de la réforme interne et souhaite que l'équipe présidentielle fasse tout ce qui est possible pour rassurer les uns et les autres.

d) Monsieur le Secrétaire Général présente aux membres du Conseil le projet de convention entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'université. Cette convention constitue la formalisation d'une charte des bonnes pratiques et d'engagements réciproques autour de la question de la gestion du public handicapé accueilli à l'université.

➡ ***Cette convention est approuvée à l'unanimité.***

La séance du Conseil d'Administration est levée à 13 heures 30.

Le Président

Patrice BRUN